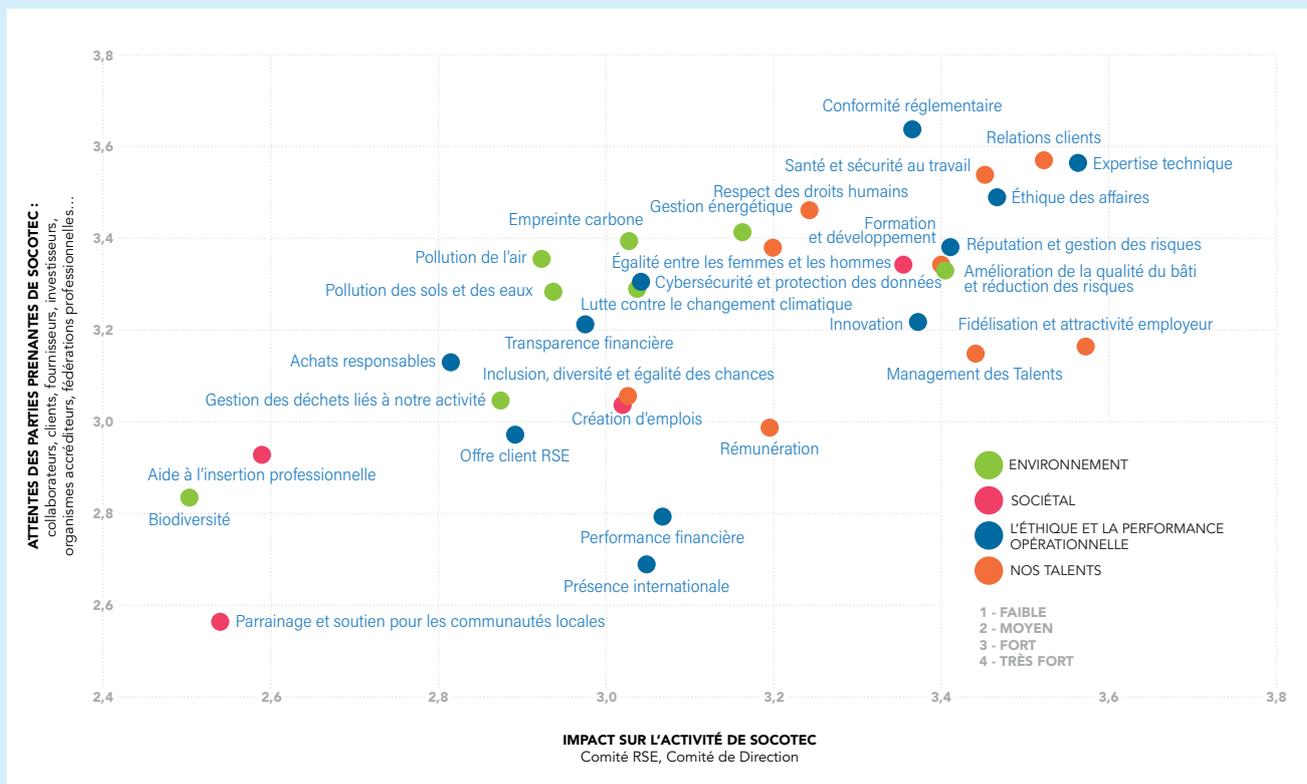


LES ATTENTES DE NOS PARTIES PRENANTES

Analyse de matérialité de SOCOTEC pour la France



© SOCOTEC, 2021

De l'anglais materiality, terme issu du registre financier, la matérialité se caractérise à l'origine par le choix d'indicateurs permettant de mesurer le niveau de performance et de fiabilité d'une entreprise.

Transposée dans l'univers de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) et du GRI (Global Reporting Initiative*), l'analyse de matérialité vise à établir une hiérarchie pertinente des enjeux d'une stratégie de développement durable, en regard des priorités d'une entreprise ainsi que des attentes des diverses parties prenantes.

En France, l'obligation du rapport RSE instaurée par la loi Grenelle II de 2010 a généré un certain nombre de contraintes techniques pour les organisations concernées. La masse et la complexité des informations traitées dans le rapport RSE exige un outil performant pour qu'elles soient réellement exploitables en matière de pilotage et de mise en œuvre de la stratégie RSE.

La fonction de l'analyse de matérialité préconisée par la GRI consiste précisément à optimiser l'organisation de tous ces éléments, autour de trois axes essentiels :

- **Concision et clarté** : lisibilité et transparence des actions engagées, dialogue avec les parties prenantes
- **Innovation et anticipation** : meilleure maîtrise du risque, sélection et mise en perspective des enjeux, meilleure appréhension des opportunités
- **Cohérence action/communication** : meilleure réputation RSE, crédibilité vis-à-vis de la société civile et des investisseurs.

La matrice de matérialité permet d'identifier et de mettre en place une hiérarchie cohérente des enjeux de développement durable intégrés à la RSE, et d'en évaluer les implications stratégiques et les impacts sur le business model de l'organisation. Idéalement intégrée à terme au plan de gouvernance, elle s'articule autour d'une méthodologie transparente, élaborée en concertation avec les parties prenantes internes (personnel, comités,...) et externes (fournisseurs, clients, partenaires institutionnels, fournisseurs, associations,...).

*GRI : La Global Reporting Initiative, ou GRI, est une ONG née en 1997 de l'association du CERES (Coalition for Environmentally Responsible Economies) et du PNUÉ (Programme des Nations unies pour l'environnement). Elle intègre d'autres parties prenantes (sociétés, organismes, associations...). Elle a été constituée pour établir un référentiel d'indicateurs permettant de mesurer le niveau d'avancement des programmes des entreprises en matière de développement durable. Elle propose à cet effet une série de lignes directrices afin de rendre compte des différents degrés de performance aux plans économique, social et environnemental.